

PROCES VERBAL

Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

26.07.2024 – Début de séance : 19h00 | Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Juillet à 19 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 19 Juillet 2024 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Secrétaire de séance : SAUVA Christian

PRESENTS : COLLIN François, EYRAUD Jean-Christophe, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS : ARMAND Nathalie (pouvoir à MOREL Philippe), GAUTHIER Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du Conseil Municipal du 30 Mai 2024

Délibérations :

- Décision modificative - Budget Commune
- Pont de Pouillardencq – Choix de l'entreprise

Questions diverses

- Titres restaurant
- Transport scolaire
- SIEPCV : étude « points lumineux »
- Dispositif France Ruralité Revitalisation
- Travaux
- Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Mai 2024

Monsieur le Maire dépose sur le bureau, à l'attention des membres du Conseil Municipal, le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 30 Mai 2024 en vue de son approbation.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	7	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Délibération « Décision modificative – Budget Commune »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande du bureau des Collectivités Locales et des Elections de la Préfecture des Hautes-Alpes, il y a lieu de procéder à l'annulation de la délibération n°35/2024 du 30 Mai 2024 et de procéder aux virements de crédits tels que préconisés par Madame Hermelin Christine, Conseillère aux Décideurs Locaux pour le secteur du Champsaur Valgaudemar. En effet, après recherches, une erreur de saisie dans les lignes d'imputation a été commise dans le budget communal 2024.

Il propose de procéder au vote des virements de crédits suivants pour rectifier cette erreur :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article		BP 2024	DM
001	Déficit reporté	0,00 €	+ 4685,08 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Article		BP 2024	DM
001	Excédent reporté	366 715,32 €	- 366 715,32 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	+ 371 400,40 €

Après délibération, le conseil municipal valide cette proposition et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	7	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Délibération « Pont de Pouillardencq – Choix de l'entreprise »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la consultation lancée auprès de multiples entreprises pour les travaux de réparation du Pont de Pouillardencq. Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier de réponse de la seule entreprise ayant répondu à notre demande. Il informe également avoir sollicité l'avis d'IT05 pour l'étude des pièces fournies.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la SAS FESTA s'élevant à la somme de 29 292,00 € HT, soit 35 150,40 € TTC.

Après étude des documents, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir l'offre de la SAS FESTA s'élevant à la somme de 29 292,00 € HT, soit 35 150,40 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces découlant de la réalisation des travaux.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	7	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Questions diverses

Titres restaurant : Le contrat groupe du Centre de Gestion des Hautes-Alpes auquel la commune avait adhéré arrive à échéance au 31 Décembre 2024. Un nouveau marché va être lancé pour le 1^{er} janvier 2025. Une lettre d'intention a été retournée au service concerné afin de nous permettre d'intégrer ce nouveau marché.

Transport scolaire : La commune d'Aubessagne nous a informé des travaux à l'école de Chauffayer qui vont impacter le transport scolaire, du fait du déplacement des élèves de CM dans la salle des Associations de la Mairie d'Aubessagne.

SIEPCV – étude « Points lumineux » : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de financement de travaux pour l'étude des points lumineux avec le SIEPCV.

Dispositif France Ruralité Revitalisation : Mail de Jean-Michel ARNAUD pour information des membres du Conseil Municipal

Divers :

Sébastien TREMIER est en congés à partir du 27 Juillet 2024 jusqu'au 11 Août 2024. Il sera également absent du mercredi 14 Août au Dimanche 18 Août (Récupération et congés).

IT05 est chargé de réaliser les prestations RPQS et SISPEA (eau et assainissement). Madame Stéphanie LE GOFF est venue en mairie pour faire le point sur les données nécessaires à sa mission.

Le photocopieur du secrétariat sera remplacé le jeudi 1^{er} Août 2024. La commune a opté pour de la location avec son prestataire B.Contact Développement, tous les 5 ans maximum du matériel plus récent viendra en remplacement de celui en place.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est clôturée à 21H00

Le Maire,

François COLLIN



Le secrétaire,

Christian SAUVA

